



# Actualités de la DSN :

Le numérique au service des cabinets



**NET-ENTREPRISES.FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI  
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FFA  
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG  
ENIM - CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFP - IRCANTEC - CNRACL  
CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CSOEC - FNSEA - MEDEF  
SYNTEC NUMÉRIQUE - UNAPL - U2P

# Les caisses de congés de vos clients du BTP entrent en DSN



1. La CIBTP et le réseau des caisses de congés du BTP
2. Les déclarations à la CIBTP avant l'entrée en DSN
3. La déclaration en DSN pour les caisses de congés payés du BTP

# Les caisses de congés de vos clients du BTP entrent en DSN



- Jony Da Silva / Responsable du service Expertise DSN / GIP-MDS
- Baptiste Crochepeyre / Chef de Projet DSN / GIP-MDS



# La CIBTP et le réseau des caisses de congés du BTP

# La CIBTP et le réseau des caisses de congés du BTP

## La CIBPT : origines et prérogatives



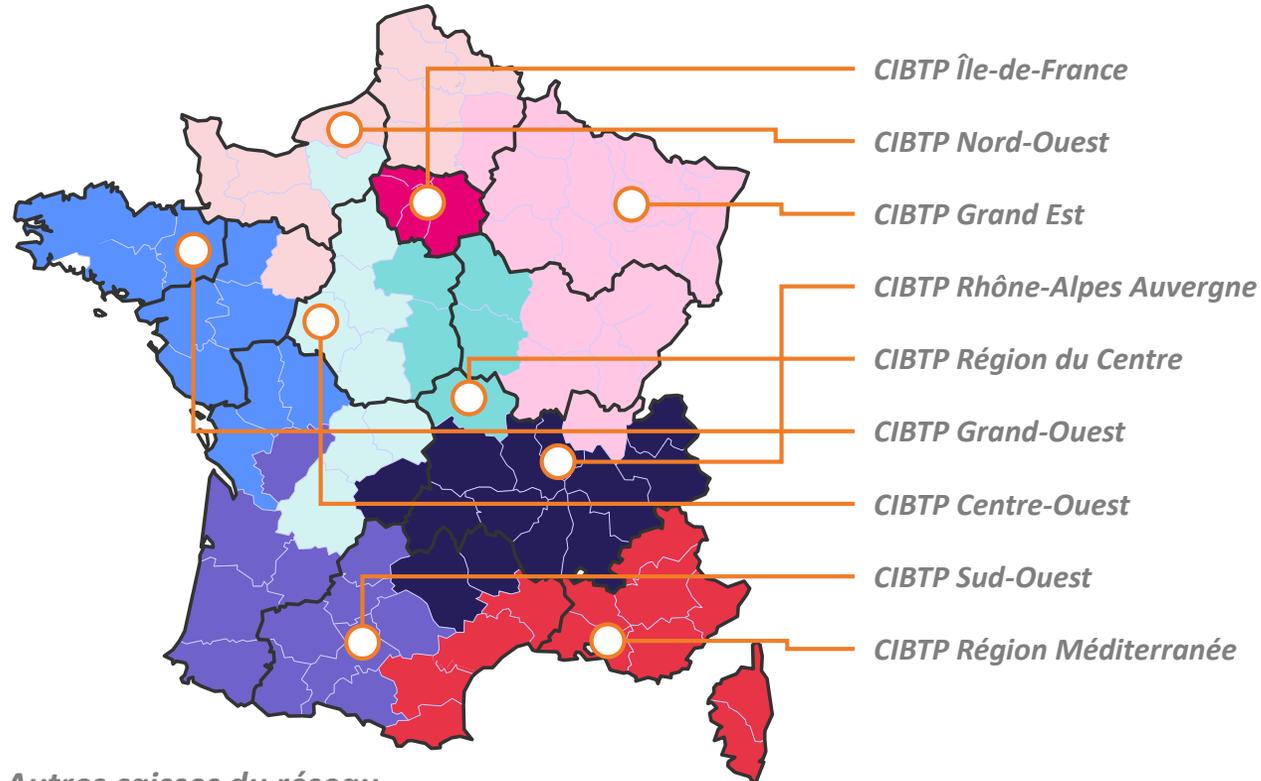
### Premier niveau de lecture

- La loi du 20 juin 1936 a rendu obligatoire en France l'attribution aux salariés des professions industrielles, commerciales et libérales d'un congé payé annuel.
- Cette même loi prévoyait la constitution de caisses de compensation entre les employeurs dans certaines professions désignées par décret.
- Le régime de congés payés du BTP a été institué en 1937 pour un secteur caractérisé par un fort turnover de la main d'œuvre qui rendait difficile le suivi des droits de congés cumulés d'un employeur à l'autre
- Les entreprises adhérentes versent aux caisses de cotisations les sommes qui correspondent au coût des congés acquis par leurs salariés
- Ces sommes font l'objet de placements financiers dont les produits contribuent à la couverture des frais des gestion, charges fiscales et sociales et avantages prévus par les conventions collectives du secteur (jours supplémentaires au titre du fractionnement et de l'ancienneté, congé pour enfant à charge etc.)

# L'Union des Caisses de France (UCF CI-BTP) assure la coordination des CCP dans leurs échanges avec le GIP-MDS

## Le réseau UCF CI-BTP

○ Siège social



## Autres caisses du réseau

○ Caisse nationale des entrepreneurs de travaux publics

○ Caisse nationale des coopératives

○ CBTP La Réunion

○ CIBTP Antilles et Guyane françaises

## Chiffres clefs

**13** Caisses  
du BTP

**1,395M** de  
bénéficiaires

**6,60MD€** de  
cotisations  
perçues

**6,44MD€**  
de  
prestations  
versées

**201 822** entreprises  
adhérentes

# La CIBTP et le réseau des caisses de congés du BTP

Les CI-BTP jouent un rôle essentiel de sécurisation juridique et de régulation sociale au sein du secteur.  
Ce rôle est autant utile pour les employeurs que pour les salariés:



## Avantages pour les entreprises

- Gestion administrative allégée
- Fiabilité du service, gage de sérénité pour l'employeur:
  - Confiance – taux de conflictualité sur les congés dans le BTP exceptionnellement bas



## Avantages pour les salariés

- Garantie de la prise effective des congés, même en cas de changement d'employeur
- Exactitude du calcul des droits
- Paiement au départ en congés:
  - Le salarié se voit verser ses indemnités de congés payés au moment de son départ en congés



# Les déclarations à la CIBTP avant l'entrée en DSN

# Les déclarations à la CIBTP avant l'entrée en DSN

## La Déclaration Nominative Annuelle



### Actuellement, les entreprises et tiers-déclarants adressent aux caisses de congés payés :

- En avril de chaque année, la Déclaration Nominative Annuelle (DNA)
  - Chaque entreprise transmet la DNA en ligne via l'espace sécurisé de la caisse ou par fichier DADSU CIBTP via Net-Entreprises.fr.
  - La DNA permet la transmission de l'ensemble des périodes d'activité des salariés de l'entreprise de la période d'avril N-1 à mars N.
  - Elle permet à la caisse de calculer les droits à congé, dont dépendent le calcul et le versement des indemnités aux salariés.
  - La DNA permet à l'entreprise de contrôler la stricte égalité entre les déclarations de salaires et les salaires des périodes d'activité des salariés.
  - La DNA reçue, traitée et validée par la caisse permet à chaque entreprise de recevoir les certificats de congés à remettre obligatoirement à ses salariés.

# Les déclarations à la CIBTP avant l'entrée en DSN

## Les Bordereaux d'appel de cotisations



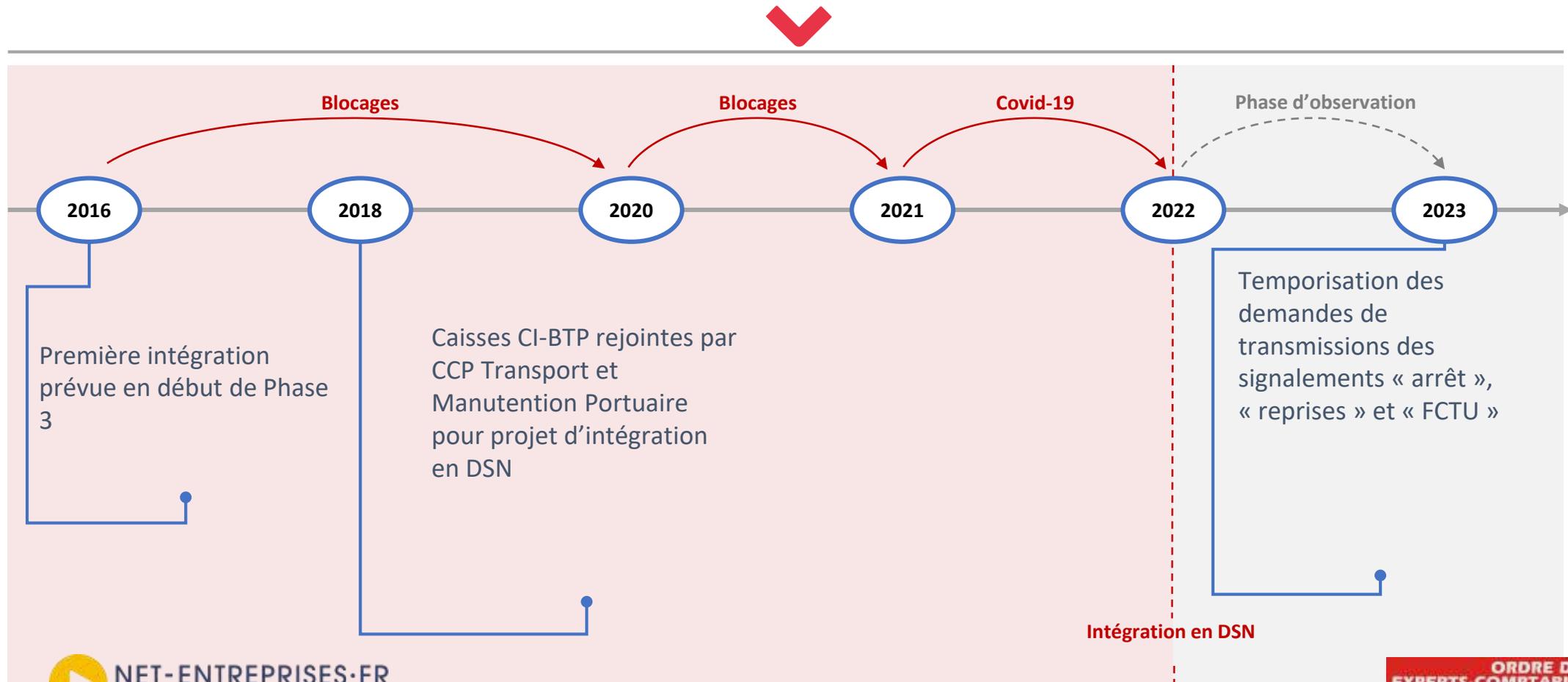
- Périodiquement, les bordereaux d'appel de cotisations et de déclaration de salaires :
  - Chaque entreprise peut adresser ses bordereaux via le BAC (Bordereau d'Appel des Cotisations) ou par fichier DUCS CIBTP via Net-Entreprises.fr
  - Envoi mensuel si l'effectif déclaré est de 10 salariés et plus (ou si l'entreprise en fait la demande, sans condition d'effectif).
  - Trimestrielle par défaut si l'effectif ne dépasse pas 9 salariés.
- Actuellement, la DUCS CIBTP fait appel à un formulaire d'amorçage.
  - Ce formulaire permet le calcul automatique des montants de cotisations dues.
  - Il permet également de réaliser le « **déclarer et payer** » en une seule opération



# La déclaration en DSN pour les caisses de congés payés du BTP

# Le passage en DSN des Caisses de congés payés du BTP en Janvier 2022

## Chronologie de l'intégration des CCP en DSN



# La déclaration en DSN pour les caisses de congés payés du BTP

## Ce qui change en 2022 pour les entreprises du BTP



### A compter de janvier 2022 :

- La nouvelle version de la norme DSN entrera en vigueur en janvier 2022. Les premières déclarations aux caisses via la DSN seront donc celles portant sur le mois de janvier, exigibles au 5 ou au 15 février. Elles seront ensuite à renouveler chaque mois.
- Une **déclaration nominative annuelle (DNA)** restera nécessaire en **avril 2022** afin de fournir à la caisse un état récapitulatif complet de l'ensemble de la campagne démarrée le 1er avril 2021
- Les caisses du réseau CIBTP seront destinataires des flux de données DSN qui les concernent.
- En d'autres termes, les caisses recevront dorénavant une partie des données saisies dans les DSN transmises par les entreprises du BTP et les utiliseront pour calculer les cotisations congés dues par leurs adhérents ainsi que les droits à congés acquis par leurs salariés.

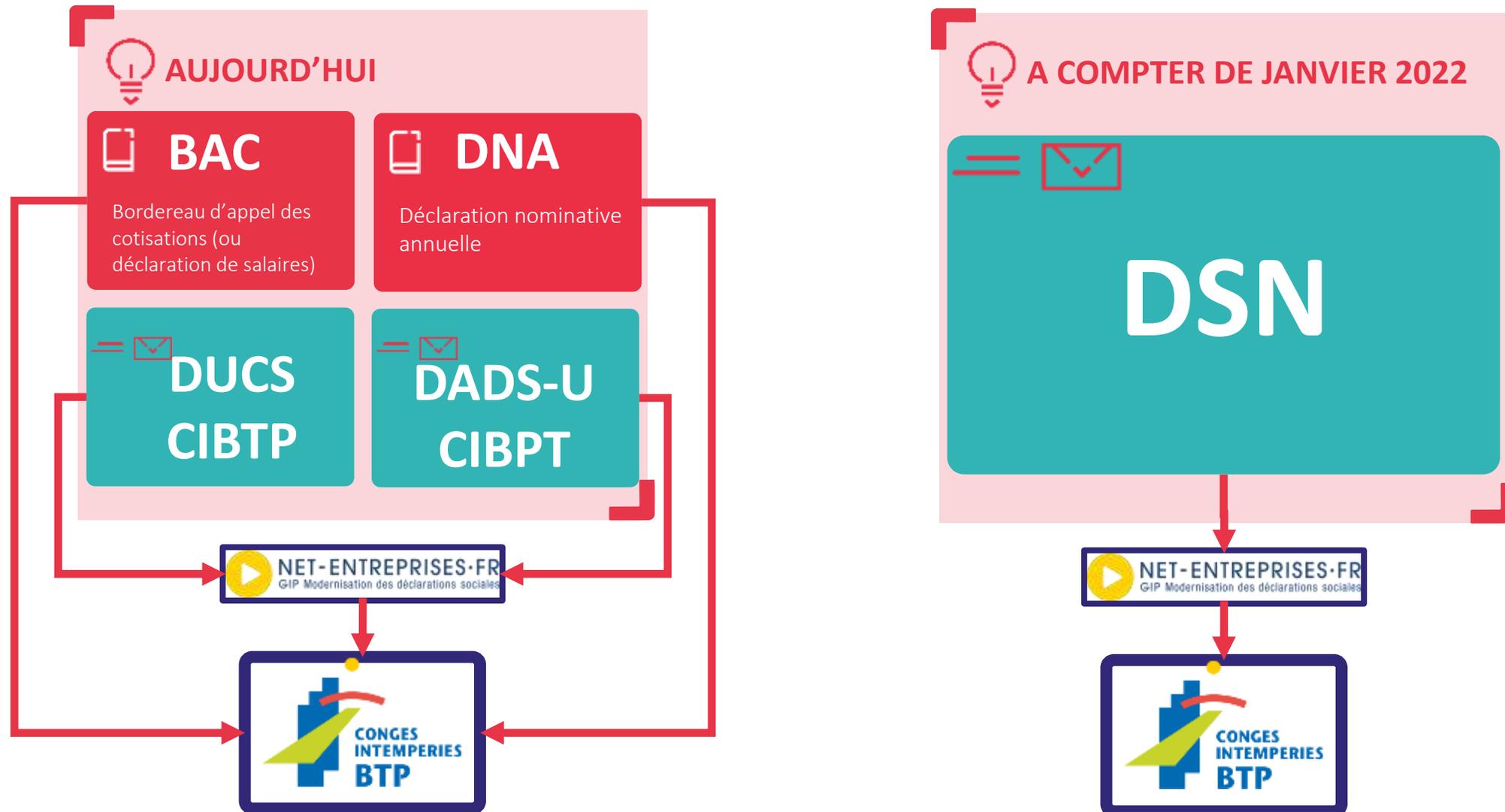
# La déclaration en DSN pour les caisses de congés payés du BTP

## Ce qui change en 2022 pour les entreprises du BTP



- Les déclarations de salaires (ou DUCS CIBTP), les DNA (ou DADS-U CIBTP), les périodes d'interruption d'activité et les débauches disparaîtront au profit de la DSN.
  - Seules quelques déclarations (les demandes de congés et les déclarations d'arrêts intempéries essentiellement) continueront à passer par les circuits actuels.
- Les informations transmises par les entreprises en DSN permettront de déterminer pour chaque salarié :
  - Les droits aux congés
  - Les fins de versement des prestations
- Ces informations permettront la collecte des bases de cotisations permettant d'établir le montant des cotisations dues sur la période.
- La DSN ne dispose pas de formulaire d'amorçage, contrairement à la DUCS CIBTP, ainsi il n'est pas prévu à compter de janvier 2022 de gérer pour les CIBTP les télérèglements en DSN.
- Le calcul des cotisations étant défini à maille « adhérent », pouvant regrouper plusieurs établissements, les montants de cotisations dues seront calculés après réception de l'ensemble des DSN mensuelles.

# La substitution des déclarations au CIBTP en 2022



# Transmission des données DSN aux Caisses de congés payés

## Net-Entreprises

- Le 5 (ou le 15) du mois M+1 au plus tard : transmission de la DSN portant les informations nécessaires aux caisses de congés
- La DSN se substitue aux déclarations spécifiques (DS/DUCS CIBTP, DNA/DADS-U CIBTP)

## URSSAF CN Bloc 1

- Net-Entreprises transmet le fichier à l'Urssaf CN (Bloc 1).
- Le fichier DSN est contrôlé afin de vérifier sa conformité au cahier technique de la norme NEODES

## CNAV Bloc 3

- La DSN conforme est transférée à la CNAV (Bloc 3)
- La CNAV constitue, à partir des données DSN, les fichiers pour chaque organisme destinataire en fonction des informations qu'il est habilité à recevoir et les transmet 3 jours après la date d'échéance au concentrateur DSN CIBTP.

## Concentrateur UCF CIBTP

- Le « code caisse » (déclaré en rubrique « **Code caisse professionnelle de congés payés S21.G00.40.022** ») est l'élément clef qui va permettre de router le fichier vers son destinataire.
- Le code doit être paramétré en fonction de la caisse auprès de laquelle l'entreprise est adhérente afin qu'elle reçoive effectivement la DSN.

## Caisse de congés payés

- Si elle a été bien adressée, la DSN parvient à la caisse, où le système d'information opère les contrôles métier nécessaires
- Après avoir effectué les contrôles métier, la caisse traite les données exploitables et met à la disposition de l'entreprise un compte-rendu métier (CRM) qui l'informe de la validité de sa DSN ou, à défaut, lui indique les anomalies ou incohérences éventuelles.

# Les bases transmises en DSN aux caisses CIBTP

Les bases sont définies à deux niveaux : au niveau nominatif (pour chaque salarié) et au niveau de l'établissement, respectivement renseignées en blocs « Base assujettie – S21.G00.78 » et « Cotisation établissement – S21.G00.82 ».

## Code de base assujettie – S21.G00.78.001



### Régime Général

- 02 Assiette brute plafonnée
- 03 Assiette brute déplafonné
- 11 Base forfaitaire soumise aux cotisations de sécurité sociale



### Spécifiques CIBTP

- 20 Base brute de cotisations congés payés
- 21 Base brute de cotisations OPPBTP permanents
- 34 Base plafonnée de cotisations intempéries gros-œuvre travaux publics
- 35 Base plafonnée de cotisations intempéries second œuvre
- 36 Base « A » de cotisations organisme professionnel BTP
- 39 Base « B » de cotisations organisme professionnel BTP
- 40 Base « C » de cotisations organisme professionnel BTP

## Code de cotisation – S21.G00.82.002



### Spécifique CIBTP

- 024 Cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim
- 054 Cotisation assise sur le chiffre d'affaires

# Collecte des bases et calcul des montants dus par l'adhérent

- Les règles de calcul des cotisations dues sur une période sont étroitement liées aux assujettissements de l'adhérent.
- L'adhérent correspond à l'ensemble des établissements (SIRET) d'une entreprise (SIREN).
- Ce n'est qu'à réception de toutes les fractions de tous les établissements d'une entreprise que la caisse pourra calculer les cotisations dues par l'adhérent sur la période

## Réception des DSN

- A réception de l'ensemble des DSN des établissements de l'entreprise adhérente, la caisse de congés payés destinataire procède au calcul des cotisations dues en agrégeant les bases de cotisation de chaque salarié déclarée en DSN mensuelle

## Calcul des cotisations dues

- Chaque caisse de congés payés applique les règles de calcul nécessaires (abattements, seuils, forfaits, pénalités, déductions) permettant de calculer le montant dû par l'adhérent sur la période.

## Relevé de compte adhérent

- Suite aux calculs exécutés par chaque caisse, un relevé de compte adhérent est produit et transmis à l'entreprise afin de permettre le paiement des cotisations dues.



# Questions / Réponses



# Merci de votre attention